

## ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Une consultation publique aura lieu à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville, situé au 629, boulevard Perron à Carleton-sur-Mer, **le 26 septembre 2023, à 17h00**, pour les personnes et organismes qui désire poser leurs questions ou émettre leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure suivante :

L'immeuble se situe au 424, boulevard Perron, lot 6 476 841 du Cadastre du Québec.

La demande consiste à accepter l'implantation d'une cabane à sucre artisanale sur un emplacement ayant environ 75 entailles, alors que le règlement de zonage prévoit un minimum de 150 entailles.

Les personnes ou organismes qui désirent obtenir de l'information sur cette demande de dérogations mineure sont invitées à le faire par courriel à l'adresse : [urbanisme@carletonsurmer.com](mailto:urbanisme@carletonsurmer.com).

**FAIT À CARLETON-SUR-MER, CE 31<sup>ÈME</sup> JOUR D'AOÛT 2023**



Antoine Audet

Directeur général et greffier

(Publication sur le site internet de la Ville 31 août 2023)